

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 13 JUIN 2022

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, tenue le 13 juin 2022, à 19 h, à la salle Le Cœur du fjord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
M^{me} Nada Deschênes
M^{me} Marie-Chantal Dufour
M^{me} Valérie Dufour
M. Guillaume Lavoie
M. Philippe Roy

L'arrivée de M. Janic Boisvert est constatée à 19 h 04.

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2022-06-215

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022, 19 h ;**
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 25 mai 2022, 17 h 15 ;**
- 5. Acceptation des comptes à payer du 13 juin 2022 ;**

6. Correspondance :

- a) Lettre du ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, nous informant qu'une aide financière au montant de 112 367,00 \$ sera accordée à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien ;
- b) Correspondance de madame Carole Charlebois de Ressources naturelles Canada, demandant à la Municipalité de Sacré-Cœur un emplacement dans un édifice appartenant à la municipalité pour l'installation d'un système d'alerte sismique précoce aux tremblements de terre ;

7. Message et rapports d'activités du maire :

- a) Compte rendu de la MRC La Haute-Côte-Nord ;
- b) Représentation et activités des comités ;

8. Administration générale :

- a) Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
- b) Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ;
- c) Résolution aux fins d'amender la résolution ayant trait au remboursement des dépenses des élus et des employés municipaux ;
- d) Résolution Entente avec la Croix-Rouge ;
- e) Soumission pour achat côte à côte Kawasaki ;
- f) Renouvellement d'adhésion – Association forestière Côte-Nord ;
- g) Mandat Unigec analyse de structure de bâtiment Édifice municipale ;

9. Hygiène du milieu : (aucun point)

10. Transport : (aucun point)

11. Urbanisme :

- a) Dépôt du rapport des permis émis de mars à mai 2022 ;
- b) Adoption du Règlement 605 ;
- c) Demande de dérogation mineure de monsieur Bastien Deschênes ;
- d) Demande de PIIA pour construction remise de monsieur Bastien Deschênes ;
- e) Demande de PPCMOI de madame Christine Blanchette ;
- f) Offre de services pour construction d'un bâtiment au quai ;
- g) Modification aux feux lumineux Chemin de l'Anse-de-Roche ;

12. Tourisme :

- a) Capsule touristique saison estivale 2022 – CHME ;
- b) Demande d'autorisation - Napperons de la carte touristique ;

13. Culture :

- a) Comité de bénévoles de Sacré-Cœur – affichage du local ;

- b) Publicité Courants musicaux 2022 ;
- c) Demande d'aide financière 50^e anniversaire de Sacré-Cœur ;
- d) Site commémoratif Quai Anse-de-Roche René Gagnon ;

14. Loisir :

- a) Dépôt de la programmation – Fête nationale 2022 ;
- b) Achat de balançoires ;
- c) Mur de graffitis ;
- d) Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'aménagement d'une chaussée désignée ;
- e) Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'amélioration du jardin communautaire ;
- f) Demande d'aide financière pour du matériel de location ;

15. Santé et bien-être :

- a) Renouvellement de l'entente de gestion Programme de Supplément au loyer SL1;
- b) Approbation des états financiers 2019 de l'Office d'Habitation de Sacré-Coeur ;

16. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de mai 2022 ;
- b) Prime d'inscription de disponibilité ;
- c) Demande au PRACIM projet agrandissement de caserne ;
- d) Offre de service GPI ;

17. Embellissement (aucun point)

18. Demandes d'appui et de reconnaissance :

- a) Appui Traversée Canada Vélo ;

19. Demandes d'aide financière :

- a) Demande d'aide financière Comité de bénévoles de Sacré-Cœur- Journée nationale des aînés ;

20. Affaires nouvelles

- a) Dépôt du rapport de la situation financière au 31 mai 2022 ;
- b) Mandat des élus ;
- c) Plainte relative à la problématique des chats errants ;
- d) Pose de fenêtres au centre récréatif ;
- e) Modification lettre de crédit (travaux compensation au Quai) ;
- f) Vente de vieux conteneurs ;
- g) Allocation de dépenses ;
- h) Agrandissement de caserne ;
- i) Demande de Boisaco ;
- j) Prolongation prêt temporaire centre récréatif (Règlement 563 et suivants).

21. Période de questions

22. Levée de la séance

RÉSOLUTION 2022-06-216

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2022-06-217

Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 25 mai 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2022, à 17 h 15, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2022-06-218

Acceptation des comptes à payer – Mai 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 13 juin 2022 totalisant **523 954,13 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 187 037,12 \$
Paiement par dépôt automatique 117 337,79 \$
Paiement par prélèvement automatique 51 017,29 \$
Paiement payé d'avance 168 561,93 \$

Correspondance :

- a) Lettre du ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, nous informant qu'une aide financière au montant de 112 367,00 \$ sera accordée à la municipalité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien ;

PAR COURRIEL

Québec, le 19 mai 2022

Madame Lise Boulianne
Mairesse
Municipalité de Sacré-Coeur
88, rue Principale Nord
Sacré-Coeur (Québec) G0T 1Y0
info@sacre-coeur.ca

Objet : Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
Volet Entretien
Année-Code géographique : 2022-95010
Dossier n° : YTH29797 / N° de fournisseur : 68055

Madame la Mairesse,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 112 367 \$ pour le dossier mentionné en objet. Les exigences liées à cette aide financière sont indiquées à la section 10 des [modalités d'application du PAVL](#).

Par ailleurs, je vous invite à consulter le protocole de visibilité ci-joint. Ce protocole précise votre engagement quant à la confidentialité de l'aide financière et à l'obligation d'informer le ministère des Transports de toutes actions de communication liées à cette aide ou au projet subventionné, et ce, au moins 15 jours avant de procéder aux dites actions.

... 2

- b) Correspondance de madame Carole Charlebois de Ressources naturelles Canada, demandant à la Municipalité de Sacré-Cœur un emplacement dans un édifice appartenant à la municipalité pour l'installation d'un système d'alerte sismique précoce aux tremblements de terre ;

Bonjour M. Jacques,

Merci d'avoir retourné mon appel.

Comme discuté, les Ressources naturelles Canada (RNC) est en train de développer un système d'alerte sismique précoce (ASP) aux tremblements de terre pour les régions à risque du Canada. Le système utilisera un réseau spécialement conçu de capteurs sismiques pour fournir des secondes à des dizaines de secondes d'avertissement en cas de tremblement de terre majeur, permettant de prendre des mesures de protection.

Afin d'établir un réseau adéquat de stations de détection, nous recherchons des hôtes appropriés et volontaires pour les stations. Il a été porté à notre attention que certains de vos établissements; soit le centre communautaire, la caserne de pompiers ou la mairie, de la Municipalité de Sacré-Cœur, sont idéalement situés pour le réseau ASP de la région.

Les stations ASP occupent peu d'espace (environ 1m de surface au sol et peu de surface sur un mur adjacent). Habituellement, ceux-ci sont installés dans des locaux techniques, à proximité de l'électricité et d'Internet. La puissance requise est minimale (moins de 20 W), tout comme l'utilisation d'Internet, notant que nous prenons des précautions de sécurité informatique pour protéger à la fois l'hôte et l'équipement de RNC. J'ai joint une feuille sur une installation ASP typique.

L'un des avantages d'héberger une station ASP est que, après le tremblement de terre, les hôtes recevront un rapport sur les secousses, pour faciliter l'évaluation des dommages et la planification de la reprise des activités.

J'ai également joint une liste de contrôle pour votre achèvement. Ces informations seront utiles à nos techniciens. Si vous avez besoin d'aide pour remplir, vous pouvez contacter Lorne McKee au 613-612-1087 (Lorne.McKee@canada.ca) ou Calvin Andrews 613-371-8209 (Calvin.Andrews@canada.ca). Si vous suggérez un seul bon emplacement, veuillez remplir un formulaire. Cependant, s'il y a quelques bonnes possibilités, veuillez remplir un formulaire pour chacune. Il serait apprécié que vous fournissiez des photos des sites potentiels, cela aidera davantage les techniciens.

Nous apprécierons avoir l'opportunité d'en parler avec vous dans les prochaines semaines, et pourrons faire une courte présentation du programme, discuter de l'information que vous nous fournirez ainsi que répondre à vos questions. SVP veuillez me fournir les dates et les heures qui vous conviendraient et j'organiserai une rencontre Teams.

Un grand merci pour votre temps et votre considération,

Carole Charlebois
Natural Resources Canada / Ressources naturelles Canada
819-661-0856
Carole.charlebois@nrcan-rncan.gc.ca

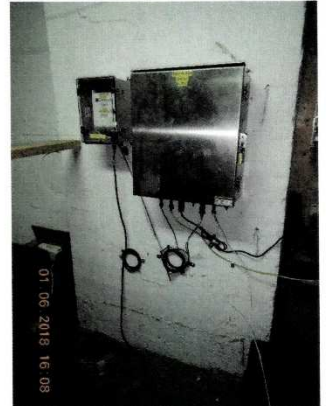
Guide de présélection des sites pour capteur

Système canadien d'alerte sismique précoce

Le présent document fournit un résumé des critères de sélection pour veiller à ce que les stations des stations du réseau d'alerte sismique précoce. Il a pour but la présélection des sites. Il faut toutefois noter qu'un examen approfondi d'un site peut être effectué à une date ultérieure.

1. Emplacements intérieurs

- Le local doit se situer au niveau du sol (plancher de béton) ou au sous-sol (plancher de béton) d'un bâtiment à un ou deux étages. La construction sur un substrat rocheux est préférable, mais pas obligatoire.
- Il n'est pas obligatoire que le local soit chauffé (un hangar ou un garage fait l'affaire).
- Le local doit offrir une **superficie** de plancher inoccupée d'environ 1 m², avec une surface murale de superficie identique pour installer l'armoire d'équipement.
- Le capteur doit être boulonné au plancher.
- Une **source d'alimentation** de 120 V c.a. et d'au plus 20 W doit être accessible dans le local. Un circuit spécialisé est préférable.
- L'installation d'équipement monté en bâti peut convenir davantage à certains emplacements, mais le capteur doit toujours être placé au sol.



Exemple d'une station d'ASP installée (fondée sur une conception antérieure, qui sera achevée après la passation de marché)

Préférence :

- C'est fortement préférable d'installer des antennes à l'extérieur du bâtiment aux fins de réception de signaux de synchronisation GPS et possiblement de **communications** par réseau cellulaire. Le câblage doit également pouvoir traverser les murs du bâtiment.

2. Communications

Ressources naturelles Canada (RNC) favorise la mise en place de stations offrant divers types de télémesure pour assurer la redondance en cas de défaillance d'un système de télécommunications. Les hôtes potentiels sont invités à indiquer laquelle des options ci-dessous ils peuvent prendre en charge. Les communications par satellite peuvent s'avérer nécessaires à certains emplacements.

- *Option 1 : Accès à une connexion Internet partagée*
L'équipement d'alerte sismique précoce (ASP) communiquera par réseau privé virtuel (RPV) pour l'isoler du trafic du réseau hôte. Les gestionnaires du réseau hôte devront configurer les routeurs ou les pare-feu pour permettre la communication avec les centres de données de RNCAN. Le Ministère travaillera avec l'hôte pour définir les exigences en matière de sécurité applicables aux deux parties. L'équipement sera connecté au réseau par l'entremise d'un port Ethernet standard.
- *Option 2 : Services sans fil à large bande (modem cellulaire)*
L'équipement d'ASP utilisera le réseau cellulaire standard pour communiquer avec les centres de données de RNCAN. Il faudra installer une antenne à l'extérieur du bâtiment, ainsi qu'en relier les câbles à l'équipement de la station.
- *Option 3 : Connexion partagée spécialisée*
Dans certains cas, les hôtes de stations d'ASP utiliseront une connexion Access60, en série, V.35, par liaison louée ou autre. RNCAN travaillera avec l'hôte pour obtenir et mettre en place les convertisseurs de support nécessaires.

Pour la bande passante, on exige un débit minimal continu variant de 2 à 3 kbit/s (comme celui indiqué plus haut), avec des besoins occasionnels de courte durée pour un débit de 40 kbit/s pendant les travaux de configuration et de surveillance de l'équipement.

Les données seront transférées des réseaux hôtes vers une autre voie de transmission (p. ex., Internet, DSL) au moyen d'un concentrateur de données. L'organisation hôte devra déterminer des emplacements possibles pour l'installation d'un tel concentrateur.



Liste de vérification pour la recherche en vue de l'installation d'une station d'ASP : stations intérieures

Liste de vérification pour la sélection de sites d'alerte sismique précoce						
NOM DU SITE						
Nom proposé	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		Code	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	Code Adams	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.
<p>La section ci-dessus doit être remplie par Ressources naturelles Canada. Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire, veuillez communiquer avec : Lorne M'Kee, au 613-612-1087 (Lorne.McKee@canada.ca).</p>						
EMPLACEMENT DU SITE						
Adresse municipale		Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
N° de local	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	Ville	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	Code postal	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	
Latitude (si connu, en degrés décimaux)	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	Longitude (si connu, en degrés décimaux)	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.			
La latitude et la longitude doivent être fournies en degrés décimaux.						
Propriétaire foncier	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.					
Personne-ressource principale	Nom	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
	Poste	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
	Adresse	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
	N° de téléphone 1	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	N° de téléphone 2	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
	Adresse courriel	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
Deuxième personne-ressource	Nom	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
	Poste	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
	Adresse	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				



Liste de vérification pour la recherche en vue de l'installation d'une station d'ASP : stations intérieures

	N° de téléphone 1	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	N° de téléphone 2	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.
	Adresse courriel	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
TYPE DE PROPRIÉTÉ				
<input type="checkbox"/> Municipale <input type="checkbox"/> Prov. ou terr. <input type="checkbox"/> Fédérale <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Privée				
ACCÈS AU SITE				
Accès par : <input type="checkbox"/> Voies publiques <input type="checkbox"/> Voies privées				
Été : <input type="checkbox"/> Voiture <input type="checkbox"/> Camion <input type="checkbox"/> Véhicule quatre roues motrices <input type="checkbox"/> Véhicule tout-terrain				
Hiver : <input type="checkbox"/> Voiture <input type="checkbox"/> Camion <input type="checkbox"/> Véhicule quatre roues motrices <input type="checkbox"/> Véhicule tout-terrain				
Type de route : <input type="checkbox"/> Pavée <input type="checkbox"/> En gravier <input type="checkbox"/> De terre <input type="checkbox"/> Autre : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
Distance entre le site et la route (en mètre) : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
Autres renseignements sur l'accès au site : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
INFORMATION SUR LE LOCAL OU LE BÂTIMENT				
Renseignements détaillés sur le bâtiment	<input type="checkbox"/> Construit sur le sol <input type="checkbox"/> Construit sur le substrat rocheux <input type="checkbox"/> Surface inconnue <input type="checkbox"/> Ossature en bois <input type="checkbox"/> Bloc en béton ou béton coulé <input type="checkbox"/> Ossature d'acier <input type="checkbox"/> Autre Nombre d'étages : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte. Vocation du bâtiment : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.			
Emplacement du local : <input type="checkbox"/> Sous-sol <input type="checkbox"/> Rez-de-chaussée (au niveau du sol)				
Sources de vibration : <input type="checkbox"/> Machinerie <input type="checkbox"/> Appareils de ventilation ou de chauffage (p. ex., une chaudière) <input type="checkbox"/> Équipement électrique haute puissance (matériel industriel, dont les génératrices) <input type="checkbox"/> Appareils domestiques (p. ex., une laveuse)				
Matériau du plancher : <input type="checkbox"/> Béton coulé <input type="checkbox"/> Substrat rocheux <input type="checkbox"/> Gravier ou terre <input type="checkbox"/> Autre : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
Autres renseignements : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
ESPACE DISPONIBLE				
Oui Non				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Le local comprend une surface murale de 1 m x 1 m pour l'armoire du système.				
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Le local comprend une surface de plancher de 50 cm x 50 cm pour le capteur.				
Surface de plancher disponible (superficie totale disponible) : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				
Autres renseignements : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.				



Liste de vérification pour la recherche en vue de l'installation d'une station d'ASP : stations intérieures

SOURCE D'ALIMENTATION				
<p>Oui Non</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Une source d'alimentation c.a. est disponible. Indiquer la distance (en mètre) entre l'armoire et la prise de courant (120 V, 15 A) la plus près : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Disjoncteur indépendant.</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> La prise de courant est reliée à une génératrice ou à une autre source d'alimentation de secours.</p> <p>Autres renseignements : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.</p>				
COMMUNICATIONS				
<p>Oui Non</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Une connectivité Ethernet (Internet) est-elle disponible? Indiquer la distance (en mètre) entre la station et le point d'accès : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> A-t-on accès à un réseau cellulaire dans la zone?</p> <p>Intensité du signal cellulaire dans le local hébergeant la station (nombre de barres et fournisseur de services) : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.</p> <p>Intensité du signal cellulaire à l'extérieur (nombre de barres et fournisseur de services) : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.</p> <p>Autres renseignements : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.</p>				
ANTENNE GPS				
<p>Oui Non</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Le mur plein sud se trouve en visibilité directe avec le ciel. Indiquer la superficie de la surface (en mètre carré) : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.</p> <p>Autres renseignements : Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.</p>				
ACCÈS ET SÉCURITÉ				
Personne-ressource principale (si elle diffère de celle indiquée plus haut)	Nom	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
	Poste	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
	Adresse	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
	N° de téléphone 1	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	N° de téléphone 2	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.
	Adresse courriel	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
<p>Oui Non</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Bâtiment ou site normalement occupé</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Bâtiment protégé par une clôture ou une barrière verrouillée</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Bâtiment normalement verrouillé</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Local normalement verrouillé</p>				



Liste de vérification pour la recherche en vue de l'installation d'une station d'ASP : stations intérieures

SOUTIEN TECHNIQUE SUR PLACE				
Personne-ressource principale (si elle diffère de celle indiquée plus haut)	Nom	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
	Poste	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
	Adresse	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
	N° de téléphone 1	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.	N° de téléphone 2	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.
	Adresse courriel	Cliquez dans ce champ ou touchez-le pour saisir du texte.		
Dans la mesure du possible, le soutien technique devrait être assuré par un membre du personnel sur place, qui dispose idéalement de compétences semblables à celle d'un technicien en technologie de l'information.				
PHOTOS				
Veuillez joindre les photos suivantes au présent formulaire :				
<ul style="list-style-type: none">– une photo du bâtiment et des alentours (pour déterminer les conditions du sol, entre autres choses);– une photo de la façade du bâtiment aux fins d'accès (pour que le personnel technique puisse le reconnaître);– une ou plusieurs photos du local proposé pour héberger la station, qui comprennent l'emplacement de la prise de courant et du point d'accès à internet (s'il y a lieu);– une photo de la surface de plancher pour le capteur;– une photo de la surface murale pour l'armoire de la station;– une photo de la surface extérieure proposée pour l'installation de l'antenne, qui montre le revêtement du bâtiment;– une photo prise de l'intérieur, qui montre le mur dans lequel passeront les câbles d'antenne.				
AUTRES OBSERVATIONS				
REMPLE PAR				
Nom				
Date				



Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M^{me} Nada Deschênes, conseillère, M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère, M^{me} Valérie Dufour, conseillère et M. Philippe Roy, conseiller font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

Dépôt

Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Résolution 2022-06-219

Diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés de la diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la diffusion du rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

RÉSOLUTION 2022-06-220

Résolution Entente avec la Croix-Rouge

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 16 avril 2019 (ci-après désignée, Entente »).

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023 ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux) ;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'Entente Services aux sinistrés est au montant de 318,42 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'Entente Services aux sinistrés au montant de 318,42 \$: le coût étant approprié à même le budget régulier 2022 et il est également résolu d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur le contrat avec la Croix-Rouge canadienne.

Résolution 2022-06-221

Soumission pour l'achat d'un côte à côte Kawasaki

CONSIDÉRANT QUE nous possédons un sentier pédestre et une piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'entretien du sentier et de la piste cyclable, nous avons besoin d'un véhicule côte à côte ;

CONSIDÉRANT QU'Atelier Brisson nous offre un véhicule côte à côte Kawasaki mule KAF20MNFNN au montant de 17 891,91 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'achat du véhicule côte à côte Kawasaki mule KAF20MNFNN au montant de 20 571,23 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le fonds de roulement et remboursable comme suit : 2022 - 9 167,00 \$, 2023 – 5 702,12 \$, 2024 – 5 702,11 \$.

RÉSOLUTION 2022-06-222

Renouvellement d'adhésion à l'Association forestière Côte-Nord - 2022

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion 2022 de l'Association forestière Côte-Nord au montant de 50 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

Résolution 2022-06-223

Mandat Unigec analyse de structure du bâtiment municipal

CONSIDÉRANT QUE des modifications à l'édifice municipal sont requises afin d'améliorer l'usage du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la structure du bâtiment doit être analysée afin de modifier un mur porteur ;

CONSIDÉRANT QUE Unigec nous propose leurs services pour l'analyse de la structure du bâtiment incluant l'ingénierie, les plans et devis, et surveillance pour un montant de 2 600 \$ pour l'analyse de la structure et de 700 \$ pour la surveillance taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services d'Unigec pour l'analyse et la structure du bâtiment, la conception des plans et devis et la surveillance pour montant de 3 794, 19 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même l'aide financière du programme PRABAM ;

Dépôt

Ajournement de la séance au 20 juin 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance le lundi 2022, à 17 h 15.

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt du rapport des permis émis d'avril à mai 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis d'avril à mai 2022.

Résolution 2022-06-224

RÈGLEMENT NUMÉRO 605 AUX FINS DE :

MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 210 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CAMIONS RESTAURANTS (« FOOD TRUCK »)

MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 209 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CAMIONS RESTAURANTS (« FOOD TRUCK »)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sacré-Cœur est régie par le *Code municipal du Québec* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*,

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 210 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 209 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a jugé à propos d'établir ce projet de règlement;

ATTENDU QUE le second projet de règlement n'est pas identique au premier projet de règlement;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite du 23 février 2022 au 16 mars 2022 inclusivement;

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du Conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement portant le numéro 605, lequel décrète et statue ce qui suit :

SECTION 1

DISPOSITION DÉCLARATOIRE ET INTERPRÉTATIVE

Article 1 Préambule

Le préambule, l'annexe cartographique, les titres, tableaux, croquis, symboles et toute autre forme d'expression autre que le texte proprement dit utilisé dans le présent règlement en font partie intégrante à toutes fins que de droit. En cas de contradiction entre ces titres, tableaux, croquis, symboles et le texte, le texte prévaut.

Article 2 But du règlement

Le présent règlement a pour but :

1. D'ajouter des dispositions concernant les camions restaurants ou « food truck ».

Article 3 Unités de mesure

Toutes les dimensions prescrites au présent règlement sont indiquées en mesures métriques selon le système international d'unité (SI). Les abréviations ou les symboles pour exprimer l'unité de mesure valent comme s'ils étaient au long récité.

Article 4 Interprétation du texte

Tous les mots, les termes et les expressions utilisés dans ce règlement prennent la signification définie dans les règlements d'urbanisme en vigueur de la municipalité de Sacré-Cœur, exception faite de ceux spécifiquement définis dans ce présent règlement.

Article 5 Validité

Le conseil municipal adopte ce règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe. Si un chapitre, un article, un alinéa ou un paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

SECTION 2

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 210

Article 6 L'article 1.6 du Règlement de zonage est modifié en ajoutant après l'article 1.6.27 l'article suivant :

1.6.27.1 Camion restaurant (« food truck »)

Un véhicule autopulsé destiné exclusivement à la cuisine.

Le chapitre VIII du *Règlement de zonage* est modifié en ajoutant après l'article 8.2.1.9 l'article suivant :

**Article 8.2.1.10 Dispositions spécifiques aux camions restaurants
« food truck »**

Les camions restaurants (« food truck ») sont autorisés seulement à l'intérieur des zones 09-H, 10-CH, 02-C, 15-P (Site du centre récréatif, et ce, après entente), 19.3-CH, 22-REC (Site de l'ancien camping, et ce, après entente), 40-REC (spécifiquement sur le quai après autorisation), 50-I, 67-I. Ils doivent cependant satisfaire aux conduites suivantes :

1. Les heures d'ouverture doivent respecter les exigences des règlements municipaux traitant de la paix, du bon ordre, des nuisances et du stationnement ainsi qu'à tout autre règlements ou loi applicable;
2. Aucun camion restaurant ne peut-être stationné sur les sites en dehors des heures d'occupation autorisées conformément aux heures inscrites plus haut;
3. L'utilisation d'une génératrice est interdite à une distance inférieure à cinquante (50) mètres d'une habitation ;
4. Les installations doivent être propres, sécuritaires et montrer une hygiène sans reproche;
5. Aucune salle à manger ne peut être aménagée dans le camion restaurant;
6. Des poubelles de recyclage et de résiduels doivent être fournis par le propriétaire du camion restaurant et être mises à la disposition des clients;
7. Le camion restaurant doit être muni de réservoirs de rétention suffisants permettant d'y déverser les eaux usées et les graisses;
8. Aucun affichage n'est autorisé au sol. L'affichage posé à plat sur le camion doit être lisible et conséquent au camion, l'exploitant peut y afficher son nom, logo, menu, page de réseaux sociaux;
9. La restauration en camion doit être exercée dans des conditions de sécurité, hors rue, avec l'autorisation formelle du propriétaire du terrain sur lequel le camion restaurant est stationné. Le camion doit comporter au moins un moyen d'évacuation sécuritaire et celui-ci doit en tout temps être maintenu en bon état et ne pas être obstrué;
10. Le camion doit être en tout temps capable de se déplacer par son moyen motorisé;
11. Aucune boisson alcoolisée ne peut être vendue sur place;
12. L'exploitant doit nettoyer l'espace qu'il lui est alloué après chaque jour d'exploitation;
13. Le site doit permettre à la clientèle de se stationner. Au minimum cinq (5) cases doivent être prévues.

L'inspecteur municipal ou le directeur des incendies peut en tout temps révoquer le droit d'exploitation à l'exploitant du camion-restaurant.

SECTION 3

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 209

Article 7 Le chapitre VI du Règlement sur les permis et certificats est modifié en ajoutant à l'article 6.3 alinéa 3 l'alinéa suivant :

Article 6.3

4° pour l'exploitation du camion restaurant (« food truck ») :

- a) une adresse complète comme place d'affaires ;
- b) une preuve d'assurance responsabilité tous risques ;
- c) une preuve d'immatriculation du camion restaurant à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- d) une attestation de raccordement du système d'extraction et de protection contre l'incendie de l'équipement de cuisson commercial, lequel système doit être préalablement approuvé par le préventionniste pour les incendies ;
- e) une copie du permis de restauration valide pour toute la durée du certificat d'autorisation demandée émit par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

Article 8 Le chapitre VI du Règlement sur les permis et certificats est modifié en ajoutant l'article 8.2.15 :

8.2.15 Certificat d'exploitation d'un camion restaurant (« food truck »)

600 \$ pour la période de validité du certificat d'exploitation.

SECTION 4

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

RÉSOLUTION 2022-06-225

Demande de dérogation mineure de monsieur Bastien Deschênes

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bastien Deschênes demande une dérogation mineure numéro 2022-008 afin d'autoriser la construction d'un patio en cours avant d'environ 8 pieds ce qui contrevient à l'article 9.1 sur les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours du règlement de zonage 210;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2022-004;

CONSIDÉRANT QUE refuser le projet pourrait créer des préjudices au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette construction;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires voisins ont été informés de la présente demande de dérogation;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure de monsieur Bastien Deschênes aux fins de permettre la construction d'un patio en cours avant d'environ 8 pieds ce qui contrevient à l'article 9.1 sur les normes relatives aux constructions et usages autorisés dans les cours du règlement de zonage numéro 210.

RÉSOLUTION 2022-06-226

Demande de PIIA de monsieur Bastien Deschênes 2022-007

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bastien Deschênes a fait une demande PIIA numéro 2022-007 afin d'autoriser la construction d'un garage ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2022-011 ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

CONSIDÉRANT QU'aucune vue n'est bloquée par cette construction;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA de monsieur Bastien Deschênes, aux fins de permettre la construction d'un garage dans la zone 40-REC.

RÉSOLUTION 2022-06-227

Offre de services pour construction d'un bâtiment au quai

CONSIDÉRANT QUE lors de la construction de l'installation septique il est requis d'avoir un bâtiment pour les équipements de traitements des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment doit être de dimensions de 8' x 10' et isolé puisque les équipements doivent être conservés à la chaleur;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Philippe Robitaille de Tradition Désign inc. nous propose de construire ce bâtiment en atelier pour un montant de 9 500,00 \$ taxes non incluses

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'offre de services de Tradition Désign inc. soit acceptée pour la construction d'un bâtiment pour les équipements de traitement des eaux usées pour un montant de 10 922,63 \$

taxes incluses; le cout étant approprié à même le règlement numéro 585 et ses amendements.

Résolution 2022-06-228

Modification feux lumineux chemin de l'Anse-de-Roche

CONSIDÉRANT QUE dans le projet d'aménagement de piste cyclable en chaussé partagée, il est requis de modifier les feux lumineux du chemin de l'Anse-de-Roche ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Orange trafic nous propose leurs services pour modifier les feux lumineux par l'ajout d'un bouton pression pour piéton, feux pour piéton et installation pour un montant de 5 095 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services d'Orange traffic pour l'installation d'un bouton pression pour piéton, feux pour piéton au montant de 5 857,98 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le projet de la piste cyclable en chaussée partagée sur le chemin de l'Anse-de-Roche ;

Tourisme :

RÉSOLUTION 2021-06-229

Capsules touristiques saison estivale 2022 - CHME

CONSIDÉRANT la proposition de CHME-FM Rock ma vie en vue de la diffusion de capsules touristiques durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) capsules touristiques par jour seront diffusées **du 15 juin au 15 août 2022** pour un coût mensuel de 575,00 \$ représentant une somme de 1 100,00 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur adhère au plan de diffusion des capsules d'informations touristiques de CHME-FM tel que formulé dans son offre et sur la base d'une participation financière de 1 322,21 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2022-06-230

Demande d'autorisation – Napperons de la carte touristique

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Lamontagne a demandé une soumission pour des napperons de la carte touristique ;

CONSIDÉRANT QUE l'Imprimerie Charlevoix a soumis un prix au montant de 650,00 \$ taxes non incluses pour 4 000 pour les napperons de la carte touristique ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Imprimerie Charlevoix à procéder à l'impression de 4 000 napperons de la carte touristique au montant de 747,34 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget 2022.

Culture et Loisir :

Résolution 2022-06-231

Comité de bénévoles de Sacré-Cœur – affichage du local

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur offre la salle des organismes gratuitement au comité de bénévoles de Sacré-Coeur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de bénévoles doit être affiché à l'entrée du local pour l'augmentation de leur visibilité, pour l'orientation des citoyens et pour l'obtention de subvention;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'affichage du comité de bénévoles à la salle des organismes.

RÉSOLUTION 2021-06-232

Publicité Courants musicaux 2022

CONSIDÉRANT la proposition de CHME-FM Rock ma vie en vue de la diffusion de capsules publicitaires ;

CONSIDÉRANT QU'une capsule différente chaque semaine sera diffusée **du 24 juin au 2 septembre 2022** pour un coût de 907,50 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour, résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur adhère au plan de diffusion des capsules publicitaires pour les Courants musicaux de CHME-FM tel que formulé dans son offre et sur la base d'une participation financière de 1 043.40 \$ taxes incluses ; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Résolution 2022-06-233

Demande d'aide financière pour le 50^e anniversaire de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur fêtera son 50^e anniversaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur veut planifier et organiser des festivités qui toucheront toute la population;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Nancy Lamontagne, coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à déposer une demande d'aide financière pour les festivités du 50^e anniversaire de la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés à l'entente de financement.

RÉSOLUTION 2022-06-234

Site commémoratif Quai Anse-de-Roche René Gagnon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur désire rendre hommage à monsieur René Gagnon, peintre international ;

CONSIDÉRANT QUE la préparation d'un plan et devis pour la réalisation d'un site en hommage à M. René Gagnon, peintre est requis ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXT Conseil nous propose leur service pour l'élaboration de plans et devis sur le site du quai de L'Anse-de-Roche et comprendra les activités suivantes :

- Visite des lieux, relevé et prise des photos
- Analyse des potentiels et contraintes
- Élaboration d'hypothèses
- Présentation / Discussion
- Sélection d'un concept
- Réalisation des plans et devis

CONSIDÉRANT QUE les intentions de la Municipalité et les budgets octroyés ne sont pas encore connus et pourrait aller d'une simple plaque commémorative jusqu'à l'aménagement d'un site, la proposition de service pourrait varier comme suit :

Projet entre 0 et 25 000 \$	3 500,00 \$	
Projet entre 25 000 \$ et 50 000 \$ (montant)	3 500 \$ - 6 600 \$	(13,2% du
Projet entre 50 000 \$ et 100 000 \$ (montant)	6 600 \$- 12 400 \$	(12,4% du
Projet de 100 000 \$ et plus		(11,6% du montant)

Ces montants ne comprennent pas la surveillance de chantier qui pourra être modulé, par la suite, selon la nature du projet réalisé.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de services de EXT Conseil pour la préparation d'un plan et devis pour la réalisation d'un site en hommage à M. René Gagnon comme suit :

Le mandat consiste à :

- Visite des lieux, relevé et prise des photos
- Analyse des potentiels et contraintes
- Élaboration d'hypothèses
- Présentation / Discussion

- Sélection d'un concept
- Réalisation des plans et devis

Projet entre 0 et 25 000 \$	3 500,00 \$	
Projet entre 25 000 \$ et 50 000 \$	3 500 \$ - 6 600 \$	(13,2% du montant)
Projet entre 50 000 \$ et 100 000 \$	6 600 \$- 12 400 \$	(12,4% du montant)
Projet de 100 000 \$ et plus		(11,6% du montant)

Ces montants ne comprennent pas la surveillance de chantier qui pourra être modulé, par la suite, selon la nature du projet réalisé.

Loisir :

Dépôt

Dépôt de la programmation - Fête nationale 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de la programmation de la Fête nationale 2022.

Résolution 2022-06-235

Achat de balançoires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a fait une demande au PSPS pour l'acquisition d'une balançoire six places pour la bonification du parc récréatif;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur a reçu la confirmation de la subvention au montant de 7 552,00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Nancy Lamontagne, coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à faire la commande et l'achat des balançoires supplémentaires au montant de 9 065,75 \$ taxes incluses.

Résolution 2022-06-236

Mur de graffitis

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur améliore les infrastructures de loisirs et que les jeunes de la municipalité ont besoin d'infrastructures adéquates à son développement ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ont commencé à embellir le village dans des endroits inadéquats et qu'ils demandent un endroit exclusif aux graffitis ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de fabriquer un mur de

graffitis qui sera fait de panneaux de bois dans le parc récréatif près de la clôture au coût de 1 295 \$ taxes incluses à même le budget régulier.

Résolution 2022-06-237

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'aménagement d'une chaussée désignée

CONSIDÉRANT l'expansion croissante du vélotourisme et de la pratique du vélo dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le trajet chemin de L'Anse-de-Roche est un axe touristique majeur pour notre collectivité et que ce parcours nécessite des aménagements afin d'assurer la sécurité des utilisateurs;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Nancy Lamontagne, coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à déposer une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord au montant de 5 000\$ pour l'aménagement d'une chaussée désignée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés à l'entente de financement.

Résolution 2022-06-238

Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC de La Haute-Côte-Nord pour l'amélioration du jardin communautaire

CONSIDÉRANT l'engouement pour le jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition de plusieurs outils pour le bon fonctionnement du jardin communautaire et qu'il manque un rotoculteur pour être indépendant pour l'entretien ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Nancy Lamontagne, coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à déposer une demande d'aide financière à la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour l'achat d'un rotoculteur pour le jardin communautaire.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés à l'entente de financement.

Résolution 2022-06-239

Demande d'aide financière pour du matériel de location

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes de citoyens et entreprises de location de tables, de chaises, de tentes et de chapiteau;

CONSIDÉRANT QUE les services de location se font rares dans notre région et que les coûts sont souvent élevés, vu les frais de transport;

CONSIDÉRANT QUE le service servira à tous les citoyens et citoyennes de Sacré-Cœur et les environs;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M^{me} Nancy Lamontagne à faire une demande d'aide financière pour l'achat de matériel : tables, chaises, tentes, etc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à signer tous les documents reliés à l'entente de financement

Santé et bien-être

Résolution 2022-05-240

Renouvellement de l'entente de gestion Programme de Supplément au loyer SL1

CONSIDÉRANT QU'il est requis de reconduire l'entente entre la Société d'Habitation du Québec (SHQ), la Municipalité de Sacré-Cœur et l'organisme Les Pignons Populaires de Sacré-Cœur inc. dans le cadre du Programme de Supplément au Loyer afin de maintenir le supplément au loyer;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 mars 2025 pour sa participation financière au Programme de *Supplément au Loyer* et s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office.

RÉSOLUTION 2022-06-241

Approbation des états financiers 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Coeur

IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les états financiers de l'ensemble immobilier 1718-HLM-Public et de l'ensemble immobilier 3320-HLM-Public de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur inc. au 31 décembre 2019, lesquels font état d'un déficit d'un montant de 211 076 \$. La Société d'Habitation du Québec financera à raison de 90% une somme de 188 902 \$ et la Municipalité une somme de 22 174 \$ représentant 10% du déficit au montant de 211 076\$.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activités et d'intervention du service incendie pour le mois de mai

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de mai 2022.

RÉSOLUTION 2022-06-242

Prime d'inscription de disponibilité

CONSIDÉRANT QUE l'Association des pompiers volontaires de Sacré-Cœur reçoit une allocation de 10,00 \$/pompiers chaque mois lorsque ceux-ci inscrivent leur disponibilité sur le logiciel prévu à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prend fin le 30 juin 2022 selon la résolution 2022-03-116 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les données statistiques fournies par le directeur du service incendie, le taux de participation des pompiers à déclarer leur disponibilité varie entre 50 et 85 % ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'entente soit renouvelée pour une période additionnelle soit jusqu'au 31 décembre 2022 afin de trouver une solution pour le taux de participation.

Résolution 2022-06-243

Demande au PRACIM projet agrandissement de caserne

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme (PRACIM) programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle; comité de bénévoles doit être affiché à l'entrée du local pour l'augmentation de leur visibilité, pour l'orientation des citoyens et pour l'obtention de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur s'engage si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur confirme si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier à déposer une demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale

(PRACIM) et s'engage à respecter les conditions du guide du PRACIM, à payer sa part des coûts admissibles et assumer tous les coûts non admissibles au PRACIM.

RÉSOLUTION 2022-06-244

Offre de services du Groupe GPI pour les visites de préventions et la gestion complète

CONSIDÉRANT QUE pour les visites de prévention incendie, il est requis de demander une offre de service du Groupe GPI :

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service du Groupe GPI pour l'installation du logiciel en prévention incendie et gestion complète est au montant de 7 400 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'offre de services du Groupe GPI pour l'installation du logiciel en prévention incendie et la gestion complète pour un montant de 8 508,15 \$ taxes incluses; le cout étant approprié à même le budget 2022.

Demandes d'appui et de reconnaissance :

Résolution 2022-06-245

Appui Traversée Canada Vélo

CONSIDÉRANT QUE M. Tristan Dagorn fait la traversée du Canada à vélo pour la lutte contre le cancer du côlon et qu'il travaille présentement dans l'entreprise Canopée Lit ;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec l'Institut Gustave Roussy et que ce projet est parrainé par le Journal des Français à l'Étranger, il est à la recherche de partenaire financier ;

CONSIDÉRANT QU'il recherche du soutien moral et un soutien financier pour l'achat de matériels (Équipement pour vélo et équipement vidéo) afin de promouvoir la région et pour réaliser ce périple;

CONSIDÉRANT QU'il propose divers échanges :

- Mise en avant de notre marque sur ses réseaux sociaux (Instagram, Youtube, ect...)
- Le logo sur le site du parrain de l'aventure (Journal des Français à l'Étranger), ainsi que sur son blogue, sur ses vidéos, sur ses réseaux sociaux et sur son vélo;
- Visibilité dans la presse (Pvtiste.net, le Télégramme, Ouest France, Journal des Français à l'Étranger, Radio montréalaise, etc..)

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un soutien financier d'un montant de 250 \$ pour l'achat de matériels (Équipement pour vélo et équipement vidéo) afin de promouvoir la région et d'appuyer M. Tristan

Dagorn dans son périple de la traversée du Canada pour la lutte contre le cancer du côlon.

Demandes d'aide financière :

Résolution 2022-06-246

**Demande d'aide financière Comité de bénévoles de Sacré-Cœur-
Journée nationale des aînés**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sacré-Cœur est une municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le comité de bénévoles de Sacré-Cœur veut souligner cette journée avec les membres de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions financières de l'organisme qui sont limitées et leur volonté de souligner cette journée;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir la salle Le cœur du fjord gratuitement pour l'activité qui aura lieu le 1^{er} octobre 2022 et de contribuer à cette activité au montant de 500 \$.

Affaires nouvelles :

Dépôt

Dépôt du rapport de la situation financière au 31 mai 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport de la situation financière au 31 mai 2022.

Dépôt

Mandat des élus 2022

MAIRE : **Lise Boulianne**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- M.R.C. de La Haute-Côte-Nord;
- Administrateur à la Société de Développement de Sacré-Cœur (remplaçante);
- Comité de la culture;
- Comité de la bibliothèque;
- Comité touristique;
- Comité quai de l'Anse-de-Roche et croisières;
- Comité de négociation du territoire;
- Table d'harmonisation SEPAQ.

SIÈGE NUMÉRO 1 : **Nada Deschênes**

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité touristique;
- Comité d'embellissement;
- Comité des Loisirs et comité de la culture.

SIÈGE NUMÉRO 2 : Marie-Chantal Dufour

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Administration municipale;
- Conseil d'administration du Club de motoneigistes Les Rôdeurs.

SIÈGE NUMÉRO 3 : Valérie Dufour

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Administrateur Société de Développement ;
- Comité consultatif d'urbanisme;
- Comité MADA (Ami des aînés).

SIÈGE NUMÉRO 4 : Guillaume Lavoie

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité consultatif d'urbanisme;
- Comité de protection incendie (suppléant)

SIÈGE NUMÉRO 5 : Janic Boisvert

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité de protection incendie

SIÈGE NUMÉRO 6 : Philippe Roy

ORGANISMES DÉLÉGUÉS :

- Comité de l'Association touristique de L'Anse-de-Roche;
- Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'informer les comités et organismes que les représentants du conseil municipal siégeront sur ces comités seulement sur demande.

N.B. Plusieurs comités ou représentations ont été enlevés. Dorénavant, la représentation sera nommée au fur et à mesure des besoins et nous procéderons par résolution.

Dépôt

Dépôt plainte relative à la problématique des chats errants

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt d'une plainte relative à la problématique des chats errants.

Résolution 2022-06-247

Soumission pose de fenêtres Centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire des travaux au Centre récréatif, tels que faire le changement de cadres en acier et 3 fenêtres ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service des Constructions Methodex pour l'installation de cadre en acier et de l'installation de trois (3) fenêtres (fourni par l'entreprise) au montant de 25 663 \$ taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service des Constructions Methodex pour l'installation de cadre en acier et de l'installation de trois (3) fenêtres (fourni par l'entreprise) au montant de 29 506,03 \$ taxes incluses au Centre récréatif : le coût étant approprié à même le règlement 563 et ses amendements.

Résolution 2022-06-248

Prolongation de prêt temporaire Centre récréatif

CONSIDÉRANT QUE nous devons prolonger le prêt temporaire pour les travaux au Centre récréatif ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser de prolonger le prêt temporaire pour les travaux au Centre récréatif : le coût étant approprié à même le règlement 563 et ses amendements

Résolution 2022-06-249

Modification lettre de crédit programme de compensation

CONSIDÉRANT QUE les ministères concernés par le plan de compensation relatif aux travaux réalisés au quai de L'Anse-de-Roche sont favorables à la continuité du projet soumis par Mme Jeanne Moisan de la Nation huronne-wendat ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec a émis une lettre de crédit le 1er août 2019 expirant le 31 décembre 2021 au bénéfice du Receveur général du Canada au nom de Pêches et Océans Canada au montant de 75 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des renseignements transmis, le MPO juge acceptable le plan compensatoire proposé, visant l'aménagement d'un seuil rocheux en amont du ponceau PSP03 afin de rétablir la connectivité dans l'habitat de l'anguille d'Amérique dans le bassin versant de la rivière Petit Saguenay.

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à la modification de l'autorisation, il est requis de faire parvenir une lettre de crédit ou un amendement à la lettre de crédit existante ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à demander une modification à la lettre de crédit existante avec les renseignements requis par le MPO.

RÉSOLUTION 2022-06-250

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 38.

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire